CONFÉDÉRATION DES PME



BOUSSOLE STRATÉGIQUE DE LA FRANCE OCÉANIQUE

LES OUTRE-MER, TERRITOIRES DE SOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Ce document est le fruit d'un travail de remontée des réalités, aspirations et propositions porté par les CPME océaniques. Il s'ancre dans une démarche volontaire, partagée et évolutive.

UNE EXPRESSION DES TERRITOIRES DE LA FRANCE OCÉANIQUE

La présente boussole stratégique rassemble les contributions issues de l'ensemble des CPME ultramarines :

- **Bassin Atlantique** : Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon.
- **Bassin Indien** : Mayotte, La Réunion.
- **Bassin Pacifique** : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

Elle constitue une contribution engagée, portée par les chefs d'entreprise de ces territoires, soucieux de participer activement au débat public.



BOUSSOLE STRATÉGIQUE DE LA FRANCE OCÉANIQUE

Triptyque fondateur :

- L'ambition d'un CAP : fixer une direction stratégique à horizon 2030 pour les Outre-mer.
- L'importance d'une BOUSSOLE : organiser les politiques publiques autour de quatre axes d'intervention clairs.
- L'exigence des ÉVALUATIONS : mesurer et suivre collectivement les impacts concrets des politiques déployées.

UNE BOUSSOLE POUR AUJOURD'HUI, UN OUTIL POUR DEMAIN

Ce document a vocation à être partagé largement, pour nourrir les réflexions collectives et les dialogues structurants sur l'avenir économique et social des Outre-mer.
Mais cette boussole n'est pas un aboutissement : elle est un point de départ.

Elle fera l'objet d'un travail continu d'opérationnalisation selon trois axes :

- Mesures à court, moyen et long termes.
- Indicateurs d'impact et de suivi.
- Identification des référents opérationnels et des écosystèmes mobilisés.

Cette démarche repose sur un principe clair : construire dans le dialogue et la coopération, à partir de la base territoriale, avec l'ensemble des parties prenantes :

- Les institutions régionales.
- L'État et les administrations centrales.
- Les leviers de décision européens.

Nous voulons démontrer, par cette boussole, que les Outre-mer peuvent incarner des territoires de solutions, dès lors qu'ils sont écoutés, associés et respectés.



SOMMAIRE

Éditos 5

L'essentiel 8

1 JUSTICE ÉCONOMIQUE

EMPLOI : MOBILISER LA FISCALITÉ COMME LEVIER DE SÉCURISATION ET DE CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES EN OUTRE-MER 11

Déployer un crédit d'impôt « Plein emploi ultramarin » 11

Mettre en place une fiscalité incitative pour l'embauche 11

Construire un dispositif BED - Bassin d'Emploi à Dynamiser - pour dix ans 11

DÉLAIS DE PAIEMENT ET TRÉSORERIE DES TPE-PME 12

Généraliser le nantissement des créances publiques auprès des organismes sociaux 12

Rendre effectif le déclenchement automatique des intérêts moratoires 12

Développer le label « Relations fournisseurs et achats responsables » dans le cadre du COROM 13

Organiser une « Journée des délais de paiement » par territoire 13

Systématiser l'affacturage inversé collaboratif 13

Mieux connaître et suivre les délais « cachés » de paiement 13

Mettre en place le SFACT 13

2 DIFFÉRENCIATION TERRITORIALE

GOUVERNANCE : UN PILOTAGE STRATÉGIQUE ASSUMÉ PAR LE CIOM ET L'ÉTAT EN RÉGION 15

Assurer la permanence du CIOM et en faire un organe de pilotage et de cohérence stratégique 15

Renforcer et élargir le pouvoir préfectoral de dérogation 16

ENTREPRENEURIAT : TROIS LEVIERS STRATÉGIQUES POUR LIBÉRER LA CROISSANCE LOCALE 16

Accélérer et simplifier l'action entrepreneuriale par des guichets uniques territoriaux de plein exercice 16

Faire de la commande publique un levier de transformation économique via la généralisation de la Stratégie du Bon Achat (SBA) 16

Réactiver et territorialiser les « Hauts Conseils de la commande publique » dans chaque bassin économique 16

EUROPE : FAIRE DES OUTRE-MER DES ZONES D'AVANT-GARDE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DIFFÉRENCIÉ 17

Étendre et adapter les dérogations européennes au bénéfice de l'économie productive ultramarine 17

Transformer le « réflexe RUP » en moteur de croissance européenne différenciée 17

Lancer un Forum européen des économies RUP pour structurer des filières interterritoriales 17

Renforcer la place des entreprises ultramarines dans la coopération territoriale européenne 17

SOMMAIRE

3 RÉSILIENCE TERRITORIALE

ÉCONOMIE : CONTRÔLER, JUGER ET ÉVALUER LA GESTION PUBLIQUE **19**

Renforcer la soutenabilité financière des collectivités locales 19

Instaurer un Plan National de Résilience Économique Ultramarine (PNREU) 19

ÉDUCATION ET EMPLOI : CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE, C'EST D'ABORD FORMER ET INSÉRER AUTREMENT **19**

Refonder la gouvernance territoriale de la formation autour des bassins économiques 19

Lutter structurellement contre l'illettrisme pour stabiliser les trajectoires 20

Soutenir massivement l'apprentissage comme filière d'excellence productive 20

Simplifier et territorialiser l'accès aux dispositifs de formation pour les TPE-PME 20

Faire émerger des viviers de compétences pour les filières stratégiques 20

Structurer des bassins d'emploi territoriaux autour de filières d'avenir 21

Élaborer des passerelles entre IAE et économie locale marchande 21

Élargir et pérenniser l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée 21

ENTREPRENEURIAT : FAVORISER LA PRODUCTION LOCALE **21**

Quantifier les filières à potentiel d'import-substitution pour corriger les fuites économiques 21

Créer des plateformes régionales de relocalisation des achats 22

Renforcer les plateformes logistiques régionales 22

Réorienter l'octroi de mer vers la transformation productive 22

Mettre en place un prêt de consolidation pour le rebond des entreprises 22

SOBRIÉTÉ : ALLÉGER LES PRESSIONS SUR L'EAU ET LES TENSIONS LIÉES **23**

Redynamiser le plan Eau DOM (Pedom) 23

Organiser des filières locales d'économie circulaire 23

SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE : VERS UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE PRODUCTIVE, SOBRE ET TERRITORIALISÉE **23**

Disposer d'un Plan Industrie Verte inséré dans les PPE régionalisées 23

Réactiver les études du Plan local d'adaptation au changement climatique (PLACC) 24

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : STRUCTURER DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES TERRITORIALISÉES ET COMPÉTITIVES **24**

Adapter les règles de soutien à la production locale : POSEIDOM et FEADER 24

Instaurer des interprofessions agricoles dans chaque territoire 25

Mettre en place des contrats de filière au sein des SRDEII 25

Renforcer les dotations POSEI pour une agriculture écoresponsable 25

Lancer un Plan d'Autonomie Économique Ultramarine 25

4 INTÉGRATION RÉGIONALE

DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE : DÉFINIR UNE POLITIQUE DE VOISINAGE **27**

Définir une politique d'intégration économique régionale 27

Créer les Zones d'Activité Économique (ZAE) ultramarines à vocation régionale 27

TOURISME : DÉVELOPPER L'IMAGE DE MARQUE **27**

Faire du CSTOM le pilote d'une stratégie nationale France Océanique 27

Lancer un programme d'investissement en infrastructures essentielles 28

Aménager la destination 28

Renforcer l'apprentissage des langues étrangères 28

Renforcer la e-réputation des destinations ultramarines 28

ÉDUCATION : TIRER PARTI DES TALENTS QUE GÉNÈRE L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL **29**

Reconnaissance mutuelle des diplômes avec les états voisins 29

Créer un « Erasmus ultramarin » 29

Développer des doubles diplômes et renforcer les mobilités croisées 29

Conclusion 30

Glossaire 31



L'URGENCE D'UN CAP

Amir Reza-Tofighi
Président de la CPME

Depuis plus de quinze ans, l'avenir des Outre-mer a été régulièrement proclamé « priorité nationale », sans que ces déclarations ne se traduisent durablement en vision structurée. À chaque crise, une concertation. À chaque tension, une consultation. Mais jamais une orientation pérenne, portée par une loi-cadre et un cap de long terme. Depuis 2009, chaque événement social ou choc économique en Outre-mer a déclenché son lot de propositions, de diagnostics et de rapports. **Mais jamais de boussole. Jamais de cap. Jamais de stabilité.** Aujourd'hui il s'agit de donner une direction, de tenir un cap, et de structurer une volonté. Cela suppose un acte politique fort :

- **Une loi d'orientation pour la France Océanique ;** nous savons que la paix sociale, dans nos territoires, dépend de notre capacité collective à proposer des solutions d'avenir à une jeunesse nombreuse. Contrairement à la France hexagonale, les Outre-mer sont porteurs d'une dynamique démographique singulière. Ce vivier de talents ne pourra devenir une chance que si l'économie est capable d'ouvrir des perspectives concrètes : emploi, formation, engagement, création d'activité.
- **Portée par une boussole stratégique** à quatre points cardinaux : différenciation, résilience, intégration, justice économique.

Cette boussole n'est pas un énième plan économique. Elle répond à une nécessité urgente : dans des territoires où les tensions sociales peuvent exploser à tout moment, l'économie réelle reste la première ligne de paix. L'État, garant de la sécurité de tous, ne peut ignorer que l'emploi – sous toutes ses formes : CDD, CDI, alternance, auto-entrepreneuriat – est l'outil le plus efficace pour désamorcer les crises, redonner du pouvoir d'achat et restaurer la confiance.



Ce document engage tous les acteurs à s'aligner sur des objectifs clairs, mesurables, et évaluables dans le temps. Le CIOM*, dans cette optique, ne peut se réduire à une scène d'annonces ou d'arbitrages ponctuels. Il doit devenir un espace structurant d'ingénierie de la différenciation, en lien avec les exécutifs locaux, aligné avec les besoins concrets des territoires et animé dans la durée.

* Comité Interministériel des Outre-mer



Dominique Vienne
Vice-président
en charge des CPME
océaniques

La situation des territoires d'Outre-mer français est à la fois complexe et riche en opportunités. En effet, ils disposent d'avantages compétitifs décisifs à la condition d'optimiser un capital encore sous-exploité et insuffisamment considéré. En investissant dans le développement local, en soutenant l'entrepreneuriat et l'innovation, et en préservant leurs richesses naturelles et culturelles, ces régions peuvent devenir des acteurs clés dans le paysage économique mondial tout en affirmant leur identité unique.

La croissance potentielle offerte par les territoires ultramarins se concrétisera une fois leurs spécificités prises en compte par les politiques publiques nationales et européennes. Aux déséquilibres structurels inhérents à ces marchés étroits, éloignés et insulaires, s'ajoute une crise sociale sans précédent : cherté de la vie, accès à l'eau potable, intensification des phénomènes climatiques, insécurité…

Ces défis multiples requièrent une réflexion et une action collectives associant gouvernement, parlementaires, collectivités, entrepreneurs et monde associatif.



Les CPME océaniques accueillent donc favorablement le Comité Interministériel des Outre-mer (CIOM). Celui-ci doit évoluer vers une enceinte de gouvernance collaborative et devenir le moteur du pilotage différencié et de l'ancrage territorial des politiques publiques ultramarines.

Dans ce cadre, la CPME porte une voix majeure, celle des TPE-PME représentant 99 % du tissu économique ultramarin. Les CPME océaniques réunissent et accompagnent un large réseau d'entrepreneurs couvrant les trois océans grâce à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Guyane, à Mayotte, à La Réunion, à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour transformer durablement les économies ultramarines, il ne suffit pas d'accumuler des mesures. Les entreprises de la France Océanique ont besoin d'un cap. Mais un cap n'a de sens que s'il est tenu dans les crises qui se succèdent. C'est tout le rôle de cette boussole stratégique : tracer quatre directions claires, cohérentes, interdépendantes, qui structurent notre action collective.

- La différenciation donne de l'air aux territoires : elle permet d'adapter les règles, sans trahir les principes.
- La résilience ancre l'économie dans le réel : elle protège et relocalise.
- La justice économique restaure l'égalité d'accès aux leviers de développement.
- L'intégration régionale projette nos territoires dans leur environnement naturel : celui de la coopération géographique, humaine et stratégique.

Ces quatre axes ne sont pas juxtaposés : ils s'articulent pour former une boussole complète.

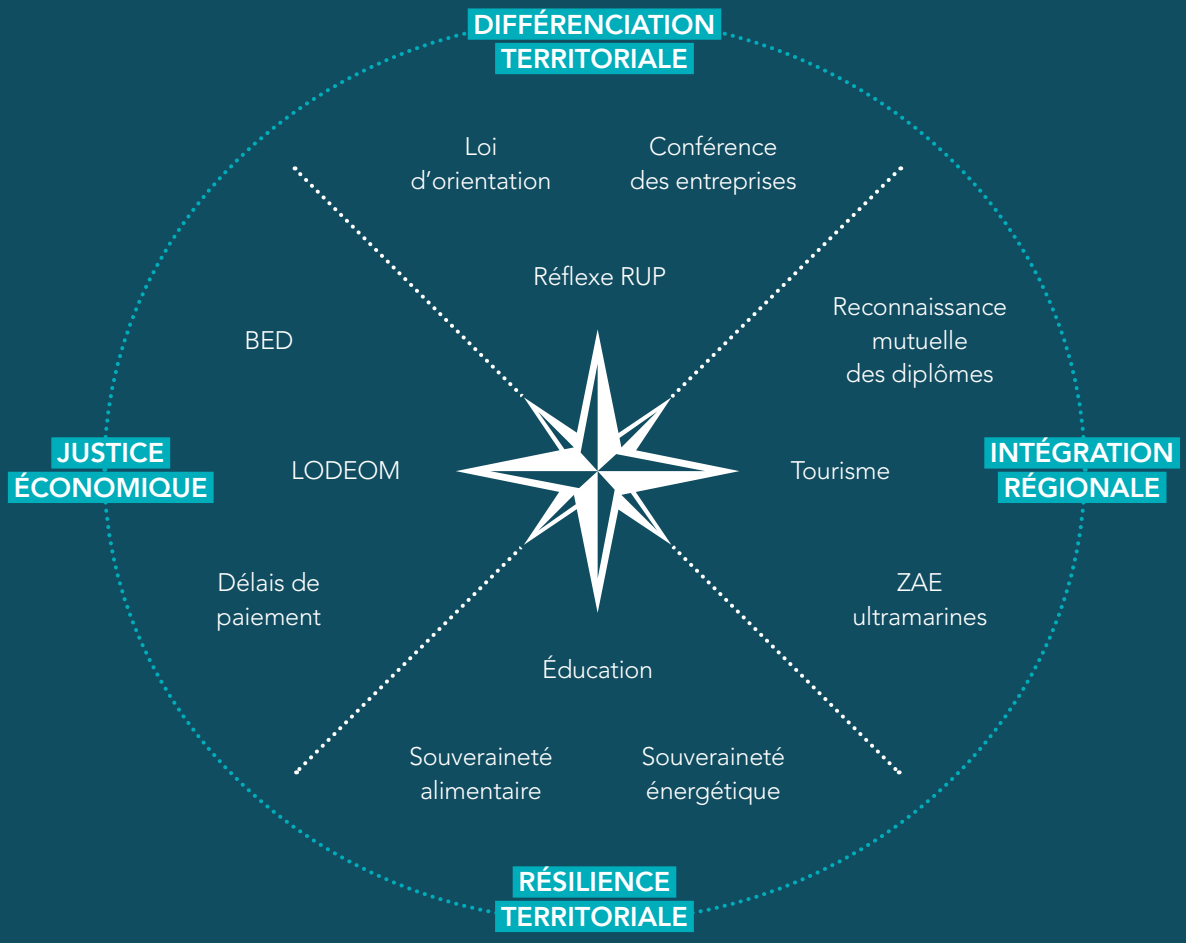
Nous ne proposons pas une nouvelle liste de mesures. Nous posons une direction commune. Celle d'un cap à tenir. D'un pacte à construire. D'une méthode à partager. Et d'un cap à assumer.

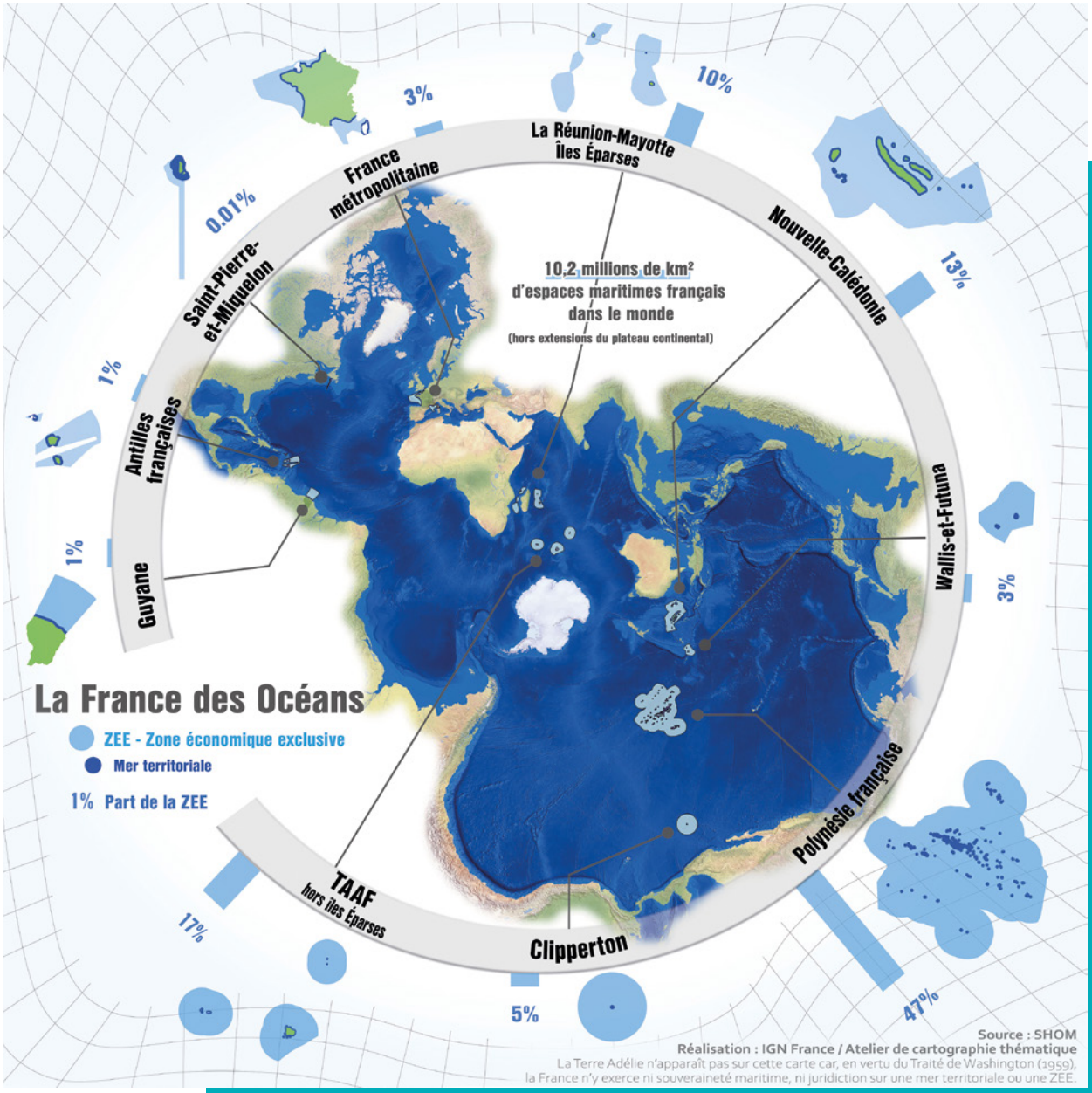
UN CAP CLAIR : COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES, ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Notre cap est simple et exigeant à la fois : garantir la compétitivité des entreprises et renforcer l'attractivité des territoires ultramarins. Pour atteindre ce cap, la boussole stratégique de la France Océanique repose sur trois principes structurants :

- Lisibilité : pour que chaque acteur sache où il va, avec qui et comment.
- Visibilité : pour donner à chacun la capacité d'anticiper et de s'engager dans la durée.
- Stabilité : pour construire la confiance nécessaire à l'investissement.

Ce cap est tenu par notre boussole. Elle n'est pas une note, ni un plaidoyer. Elle est un instrument de navigation à disposition de celles et ceux qui veulent faire de la France Océanique un espace d'équilibre et d'influence dans un monde en transition. C'est cette cohérence qui permettra à la République de tenir ses promesses dans ses territoires les plus avancés, les plus exposés, les plus stratégiques : la France Océanique.





LA LOI D'ORIENTATION FRANCE OCÉANIQUE

La loi d'orientation France Océanique, appelée de nos vœux, devra permettre la réalisation d'actions déterminantes, en particulier les cinq mesures suivantes :

1 Mettre en place le **Bassin d'Emploi à Dynamiser (BED)** pour dix ans pour les territoires ultramarins caractérisés par un déclin démographique ou un différentiel supérieur à 30 % entre le taux de chômage ultramarin et la moyenne nationale.

2 Faire de la commande publique un levier de transformation économique via la généralisation de la **Stratégie du Bon Achat (SBA).**

3 Mettre en place un **Conseil des entreprises - France Océanique,** associant représentants des exécutifs régionaux, CESER, organisations patronales et société civile pour assurer un suivi agile et pragmatique des mesures concourant à l'emploi et à l'activité économique.

En effet, le 14 avril 2025, le Gouvernement a lancé le Conseil des entreprises, réunissant les organisations patronales et la Banque de France, autour d'un format régulier de concertation économique. Afin de prolonger cette dynamique, il est proposé de créer un volet spécifique « France Océanique » du Conseil des entreprises, placé sous l'égide conjointe de l'État et des représentants économiques ultramarins.

Ce Conseil des entreprises - France Océanique, doté d'un calendrier annuel de deux sessions, aurait pour mandat :

- D'émettre un avis consultatif sur l'impact des politiques économiques sur les TPE-PME ultramarines (fiscalité, délais de paiement, accès aux aides).
- De formuler des ajustements structurels à la LODEOM, au guichet unique, aux exonérations, à l'octroi de mer.
- De piloter une stratégie de justice économique insulaire, à partir d'indicateurs d'impact spécifiques.

4 Assurer la permanence du CIOM et en faire un **organe de pilotage stratégique,** aligné avec les besoins concrets des territoires et animé dans la durée.

5 Lancer un **tableau de bord public des mesures et de leurs résultats** en lien avec la Cour des Comptes, l'Igas*, l'IGF* et les délégations des Outre-mer au Sénat et à l'Assemblée nationale.

* Igas : Inspection générale des affaires sociales - IGF : Inspection générale des finances

1

JUSTICE ÉCONOMIQUE



La justice économique n'est pas un supplément d'âme, c'est une condition de performance collective.
Dans les Outre-mer, l'environnement fiscal, budgétaire et normatif reste profondément inégalitaire.

Les coûts d'exploitation y sont plus élevés, les délais de paiement plus longs, les mécanismes de financement inadaptés, et les politiques publiques trop souvent conçues pour l'Hexagone.

La justice économique est donc un préalable à l'égalité des chances et une condition de l'investissement privé local.

EMPLOI : MOBILISER LA FISCALITÉ COMME LEVIER DE SÉCURISATION ET DE CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES EN OUTRE-MER

L'emploi est la première justice sociale. Dans des économies où les taux de chômage restent structurellement deux à trois fois supérieurs à ceux de l'Hexagone, notamment pour les jeunes et les publics éloignés de l'emploi, l'activation ciblée des leviers fiscaux est un impératif de cohésion territoriale. Mais cette activation doit aussi bénéficier aux entreprises locales qui prennent le risque d'embaucher.

DÉPLOYER UN CRÉDIT D'IMPÔT « PLEIN EMPLOI ULTRAMARIN »

Propositions :

- Création d'un crédit d'impôt sur 3 ans, réservé aux entreprises de droit local embauchant en CDI :
  - des jeunes de moins de 30 ans,
  - des chômeurs de longue durée (> 12 mois),
  - des bénéficiaires du RSA ou de l'AA.
- La mesure est exclue pour les contrats aidés existants, afin d'éviter les effets de cumul.
- Évaluation triennale : nombre de CDI créés, taux de maintien à 2 ans, répartition sectorielle.

METTRE EN PLACE UNE FISCALITÉ INCITATIVE POUR L'EMBAUCHE

Aujourd'hui, rien ne distingue dans le traitement fiscal une entreprise embauchant localement d'une entreprise important sa main-d'œuvre. Dans des territoires insulaires, cette neutralité crée un biais contre l'emploi local, pourtant nécessaire au développement endogène.

Propositions :

- Introduire une déduction fiscale majorée pour les dépenses de formation et d'intégration de salariés recrutés localement.
- Valoriser les coûts d'adaptation et de tutorat en entreprise dans le calcul des charges déductibles pour les entreprises de moins de 20 salariés.

CONSTRUIRE UN DISPOSITIF BED – BASSIN D'EMPLOI À DYNAMISER – POUR DIX ANS

Le Bassin d'Emploi à Dynamiser (BED) doit incarner notre statut ultramarin, tel que reconnu à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il doit structurer l'ensemble des dispositifs de soutien à l'activité et à l'emploi dans les territoires ultramarins.

Dans cette perspective :

- La LODEOM* est un moyen de garantir des franchises fiscales et sociales, adaptées aux réalités territoriales.
- La défiscalisation est un outil d'aide au développement économique, permettant d'accompagner l'investissement productif dans des environnements à risques élevés.
- Les aides à l'apprentissage sont une réponse essentielle à l'insertion des jeunes dans des marchés du travail étroits, discontinus et très exposés à la précarité.

Ramener un différentiel inférieur à

30 %

entre le taux de chômage ultramarin et celui de l'Hexagone

Il est stratégique de faire comprendre que ce cadre différencié n'est pas un privilège, mais un outil d'équité républicaine et de solidarité nationale. Tant que le différentiel entre le taux de chômage ultramarin et celui de l'Hexagone sera supérieur à 30 %, ce cadre doit être consolidé et protégé. Sans ce cadre, toutes les mesures isolées sont disqualifiées, perçues comme des charges dérogatoires, inéquitables ou inefficaces à l'échelle nationale. Le BED apporte au contraire structure, cohérence, et transparence à l'action publique.

* LODEOM : Loi pour l'Ouverture et le Développement Économique de l'Outre-mer

Proposition opérationnelle

Le dispositif BED – Bassin d'Emploi à Dynamiser – doit être étendu aux territoires ultramarins caractérisés par un déclin démographique ou un différentiel supérieur à 30 % entre le taux de chômage ultramarin et la moyenne nationale.

Ce dispositif doit reposer sur quatre piliers interdépendants :

1. Application renforcée de la LODEOM, avec modulation selon la taille de l'entreprise et le secteur d'activité, pour garantir une compétitivité minimale face aux distorsions de coûts structurelles (énergie, transport, masse salariale).
2. Exonération ciblée d'Impôt sur les Sociétés (IS) sur les bénéfices mis en réserve et réinvestis dans les 3 ans dans des projets locaux.
3. Renforcement prioritaire et sélectif des dispositifs de défiscalisation sur les filières à fort potentiel de valeur ajoutée locale (tourisme, agrotransformation, économie circulaire, numérique…).
4. Objectif explicite de création d'emploi local (salarié et non salarié – TNS, micro-entrepreneurs), avec des indicateurs de suivi coconstruits avec les organisations économiques locales.

Accompagnement de la mise en œuvre : gouvernance et pilotage partagés

Le succès du dispositif BED repose sur :

- Une pérennisation assumée du régime de la LODEOM, sans instabilité annuelle dans le PLF.
- Un pilotage du système d'exonérations sociales, via un tableau de bord partagé entre administrations, entreprises et territoires.
- Une concertation régulière avec les organisations professionnelles et les collectivités pour ajuster les seuils, les filières éligibles et les mécanismes d'évaluation.



DÉLAIS DE PAIEMENT ET TRÉSORERIE DES TPE-PME

GÉNÉRALISER LE NANTISSEMENT DES CRÉANCES PUBLIQUES AUPRÈS DES ORGANISMES SOCIAUX

À l'image du dispositif expérimenté en Guyane, permettre aux entreprises de :

- Faire valoir leurs créances détenues sur des entités publiques (CAF, CGSS, URSSAF…).
- Pour les compenser avec leurs cotisations sociales dues, améliorant ainsi leur capacité à rétablir leur trésorerie nette.

RENDRE EFFECTIF LE DÉCLENCHEMENT AUTOMATIQUE DES INTÉRÊTS MORATOIRES

Il est nécessaire de :

- Rendre automatique le paiement des intérêts moratoires, sans demande préalable, dans tous les marchés publics impliquant des TPE-PME.
- S'assurer que cette mesure soit intégrée aux contrats et suivie par les comptables publics, notamment dans les Outre-mer où la faiblesse des fonds propres des entreprises est systémique.

DÉVELOPPER LE LABEL « RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES » DANS LE CADRE DU COROM

Déployer ce label auprès des collectivités locales et des grandes entreprises ultramarines, dans le cadre des Contrats de redressement Outre-mer (COROM), permettrait de :

- Professionnaliser les pratiques d'achat public et privé.
- Améliorer la qualité des relations avec les TPE-PME.
- Instaurer une dynamique de confiance économique entre parties prenantes locales.

ORGANISER UNE « JOURNÉE DES DÉLAIS DE PAIEMENT » PAR TERRITOIRE

Organiser, dans chaque territoire d'Outre-mer, une « Journée dédiée à la transparence et à la fluidité des délais de paiement », réunissant :

- L'État et les services déconcentrés (DRFIP, Préfecture).
- Les collectivités territoriales.
- Les établissements bancaires, les assureurs-crédits, Bpifrance.
- Les organisations professionnelles.

L'objectif est de faire un bilan transparent et tracer des engagements concrets.



SYSTÉMATISER L'AFFACTURAGE INVERSÉ COLLABORATIF

Généraliser, via un pool bancaire et/ou Bpifrance, l'affacturage inversé public, permettant :

- Le paiement immédiat des factures des entreprises ayant exécuté un marché public, notamment auprès des collectivités locales et des établissements de santé.
- Tout en assurant une sécurité financière pour les acheteurs et une visibilité accrue pour les fournisseurs locaux.
- Les frais retenus par l'établissement financier incombent au débiteur public.

MIEUX CONNAÎTRE ET SUIVRE LES DÉLAIS « CACHÉS » DE PAIEMENT

L'Observatoire économique de la commande publique (OECP) doit produire pour les Outre-mer :

- Des indicateurs spécifiques (par territoire, par donneur d'ordre, par taille d'entreprise).
- Une analyse des délais réels de paiement, y compris ceux liés à la chaîne administrative (validation, ordonnancement, mandatement).
- Une évaluation de la part des TPE-PME dans les marchés publics.

METTRE EN PLACE LE SFACT

Un service facturier (SFACT) territorial doit être déployé à l'échelle régionale ou intercommunale. Il permettrait une centralisation des flux entre ordonnateurs et comptables, réduisant ainsi les lenteurs administratives.



2

DIFFÉRENCIATION TERRITORIALE



La différenciation n'est pas une dérogation, c'est une respiration démocratique.

Elle permet de tenir compte des réalités ultramarines – géographiques, économiques, sociales – pour rendre plus justes et plus efficaces les politiques publiques.

Ce n'est pas l'exception qui fait rupture, c'est l'uniformité qui rend inefficace. Différencier, c'est adapter sans renier. C'est gouverner par la preuve.

Ce chapitre propose des leviers d'action pour territorialiser la norme, libérer l'initiative et outiller les collectivités.

GOUVERNANCE : UN PILOTAGE STRATÉGIQUE ASSUMÉ PAR LE CIOM ET L'ÉTAT EN RÉGION

Pour assurer un suivi efficace et évaluer l'impact des politiques publiques ultramarines, il est impératif de revoir la gouvernance. Les acteurs économiques doivent être systématiquement associés aux réflexions engageant les libertés locales et les évolutions statutaires.

ASSURER LA PERMANENCE DU CIOM ET EN FAIRE UN ORGANE DE PILOTAGE ET DE COHÉRENCE STRATÉGIQUE

Le Comité Interministériel des Outre-mer (CIOM), placé sous l'autorité du Premier ministre, doit être pérennisé dans ses formats et ses missions. Il constituera l'instance de pilotage politique de la boussole stratégique de la France Océanique, assurant :

- La transversalité interministérielle.
- La territorialisation des politiques publiques.

Afin de renforcer sa légitimité démocratique, le CIOM devra systématiquement s'appuyer sur des données vérifiées et consolidées, issues d'une pleine intégration des Outre-mer dans les systèmes statistiques nationaux et européens.

Une analyse d'efficacité budgétaire et d'impact des dispositifs existants par la Cour des Comptes, l'Igas ou l'IGF devra être réalisée à échéance régulière. Ce rapport constituera une base d'objectivation des écarts entre les intentions politiques, les moyens engagés et les résultats observés. Il garantira la cohérence entre les engagements publics et les réalités de terrain.

Le CIOM tiendra une session annuelle solennelle réunissant :

- Les membres du Gouvernement concernés.
- Les exécutifs régionaux ultramarins.
- Les CESER.
- Les organisations patronales.
- Les parlementaires nationaux et les députés européens.

Il assurera également la coordination opérationnelle avec :

- La Mission pour l'attractivité et le rayonnement économique des Outre-mer (MEAE) et les opérateurs de l'État compétents.
- Les commissaires à la vie des entreprises et au développement productif.

La question de la gouvernance de l'évaluation mérite d'être repensée dans une logique de coconstruction et d'intégration des Outre-mer dans tous les dispositifs nationaux d'évaluation. Cette orientation pourrait passer soit par une évolution des missions confiées aux grands corps d'inspection, soit par la création (ou réactivation) d'un organe stratégique *ad hoc*, garantissant la prise en compte des spécificités des territoires dans l'évaluation des politiques publiques.

Quel cadre légal et réglementaire ?

Ce principe de différenciation territoriale doit être consacré dans une **loi d'orientation de la France Océanique** confortant les économies, les filières et les entreprises locales.

L'adoption d'une loi-cadre garantira la stabilité, la lisibilité et la visibilité, le triptyque incontournable pour assurer la pérennité des entreprises, renforcer la valeur ajoutée des territoires ultramarins et attirer les talents.

- Reconnaissance légale de la possibilité d'adapter la norme dans les DROM-COM.
- Obligation de clauses d'impact Outre-mer dans les lois de droit commun.
- Absence de transposition automatique sans étude préalable.

La **différenciation territoriale** n'est pas une dérogation mais une méthode républicaine. Elle donne aux Outre-mer les moyens d'agir plus justement, plus vite, plus efficacement. Elle garantit que l'unité de la République ne se fasse pas au prix de l'uniformité. Elle donne chair au principe de réalité. **Elle est le premier pilier de notre boussole stratégique.**

RENFORCER ET ÉLARGIR LE POUVOIR PRÉFECTORAL DE DÉROGATION

Dans l'attente de la promulgation d'une loi d'orientation France Océanique, le renforcement et l'élargissement du pouvoir préfectoral de dérogation – pérennisé et étendu à l'ensemble du territoire depuis le décret du 8 avril 2020 – pourrait être une solution transitoire en faveur de la simplification et de la différenciation des normes applicables aux collectivités territoriales. Des freins doivent être levés comme la crainte d'un risque pénal inhérent aux décisions dérogeant à la règle commune.



ENTREPRENEURIAT : TROIS LEVIERS STRATÉGIQUES POUR LIBÉRER LA CROISSANCE LOCALE

ACCÉLÉRER ET SIMPLIFIER L'ACTION ENTREPRENEURIALE PAR DES GUICHETS UNIQUES TERRITORIAUX DE PLEIN EXERCICE

Pour libérer l'initiative économique dans les Outre-mer, il est indispensable de sortir de l'empilement administratif.

Il convient de généraliser des Guichets Uniques Entrepreneuriaux (GUE) dans chaque territoire, coportés par la région, l'État et les organisations professionnelles, avec un rôle élargi :

- Orientation, immatriculation, fiscalité.
- Accès aux aides publiques.
- Accompagnement juridique et financier.
- Suivi post-création sur 3 ans.

Ce guichet doit bénéficier de moyens dédiés, sous le pilotage conjoint du préfet, de la DEETS, du président de l'exécutif régional et de Bpifrance, avec un objectif clair : créer un parcours entrepreneurial fluide et lisible, sans rupture entre création, développement et transmission.

FAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE UN LEVIER DE TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE VIA LA GÉNÉRALISATION DE LA STRATÉGIE DU BON ACHAT (SBA)

La commande publique représente le premier levier de relocalisation et de création de valeur dans les économies ultramarines.

Les Stratégies du Bon Achat (SBA), expérimentées dès 2010 à La Réunion, traduisent en acte ce principe d'ancrage territorial : faire de la commande publique un levier de développement local, accessible aux TPE-PME, au bénéfice de la cohésion sociale et économique.

Il s'agit de généraliser ce dispositif, outil structurant visant à réserver une part significative des marchés publics aux entreprises locales et à maximiser les retombées économiques territoriales.

Propositions :

- Obligation pour les collectivités de se doter d'une SBA pluriannuelle dès 2026.
- Mise en place de clauses de retombées territoriales (emplois, sous-traitance, investissements) au sein des DROM.
- Appui d'une plateforme numérique de suivi (indicateurs de retombées économiques, part des TPE locales, taux d'exécution).

Le SBA doit être inscrit comme dispositif différencié ultramarin, dans le cadre d'une commande publique plus stratégique, plus agile, plus équitable.

RÉACTIVER ET TERRITORIALISER LES « HAUTS CONSEILS DE LA COMMANDE PUBLIQUE » DANS CHAQUE BASSIN ÉCONOMIQUE

Afin de garantir une gouvernance équitable et efficiente de la commande publique, il convient de faire vivre les « Hauts Conseils de la Commande Publique » adossés aux SRDEII*.

Ils joueraient un double rôle :

- Émettre des avis stratégiques sur les projets d'achats structurants (infrastructures, santé, alimentation, énergie).
- Évaluer l'impact économique local des achats publics, en lien avec les observatoires régionaux de la commande publique.

* Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

EUROPE : FAIRE DES OUTREMER DES ZONES D'AVANT-GARDE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DIFFÉRENCIÉ

L'Union européenne doit désormais considérer les RUP* comme des zones d'opportunité stratégique, capables d'incarner une Europe productive, durable et géo-économiquement rayonnante. Pour cela, les politiques européennes doivent intégrer pleinement les contraintes structurelles et les potentiels des entreprises ultramarines, notamment des TPE-PME.

ÉTENDRE ET ADAPTER LES DÉROGATIONS EUROPÉENNES AU BÉNÉFICE DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE ULTRAMARINE

À l'image de l'exemption du marquage CE sur les matériaux de construction, les dispositifs spécifiques des RUP (article 349 TFUE) doivent être consolidés pour renforcer la compétitivité locale et favoriser la production locale. L'objectif est de réduire les surcoûts d'implantation, de production, de transformation et d'exportation supportés par les entreprises ultramarines.

Propositions :

- Renforcer le régime d'octroi de mer pour qu'il favorise explicitement les investissements dans la production locale et la transformation industrielle.
- Créer un « cadre d'aide sectorielle différenciée » pour les filières prioritaires des RUP (agrotransformation, énergie verte, industrie légère, tourisme durable, services numériques).

Chaque règlement européen doit intégrer une clause d'évaluation de son impact économique sur les RUP, avec obligation d'adaptation si effets contreproductifs.

TRANSFORMER LE « RÉFLEXE RUP » EN MOTEUR DE CROISSANCE EUROPÉENNE DIFFÉRENCIÉE

Le « réflexe RUP » doit évoluer vers un principe actif de construction différenciée des politiques industrielles européennes. Il s'agit de les inclure volontairement comme terrains pilotes d'initiatives économiques nouvelles.

Propositions :

- Inscription d'un « pilier RUP » dans chaque stratégie européenne structurante : Pacte Vert, Europe numérique, Souveraineté industrielle, Compétences, etc.
- Création d'un guichet unique européen des entreprises RUP.

LANCER UN FORUM EUROPÉEN DES ÉCONOMIES RUP POUR STRUCTURER DES FILIÈRES INTERTERRITORIALES

Les économies RUP souffrent d'isolement mais présentent souvent des complémentarités sectorielles (transformation agroalimentaire, écoconstruction, tourisme, numérique, artisanat exportable). Il est temps de passer de la mise en réseau à la structuration d'alliances économiques RUP.

Propositions :

- Créer un Forum annuel des économies RUP, réunissant entreprises, clusters, agences de développement, institutions européennes et banques publiques (BEI, Bpifrance, AFD) et l'adosser à la conférence des présidents des RUP.
- Décliner des « filières RUP » (énergies, tourisme, agroalimentaire, numérique) avec objectifs de co-investissements, de mutualisation logistique, et d'export Sud-Sud.
- Adosser ce Forum à une plateforme numérique des projets inter-RUP, soutenue par la DG REGIO et la DG GROW, avec l'appui du bureau Europe de la DGOM.

RENFORCER LA PLACE DES ENTREPRISES ULTRAMARINES DANS LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Les programmes européens (INTERREG, FEDER, Horizon Europe, LIFE…) doivent sortir d'une approche trop institutionnelle pour mieux intégrer les PME, les coopératives, les start-up et les entreprises d'insertion.

Propositions :

- Réserver un quota de projets reliant des PME dans le bassin régional avec le programme INTERREG.
- Créer un dispositif d'accompagnement des PME ultramarines à la réponse aux appels à projets européens, via les agences de développement et les incubateurs labellisés. Les entreprises doivent disposer d'une information exhaustive sur leur éligibilité aux programmes européens, trop souvent réduits aux FEDER et INTERREG.
- Expérimenter un « fonds de coopération économique Sud-Sud-RUP », cofinancé par le FEDER, les Régions et l'État, avec des guichets accessibles pour les petites structures. L'objectif : permettre aux RUP de nouer des relations commerciales hors de leur bassin régional.

* RUP : Régions ultrapériphériques

3

RÉSILIENCE TERRITORIALE



Les territoires ultramarins sont en première ligne face aux crises, qu'elles soient sanitaires, sociales, climatiques ou logistiques. Mais ils peuvent aussi devenir les premiers territoires d'adaptation systémique, en articulant protection économique, relocalisation productive et renforcement du capital humain. Il ne s'agit plus seulement d'absorber les chocs, mais de transformer chaque crise en levier de réorganisation économique. C'est le rôle d'une résilience économique active : grâce à un ancrage territorial fort, bâtir des chaînes de valeur locales, stabiliser les activités vitales, et former une génération apte à agir dans un monde instable. La résilience des Outre-mer ne peut se limiter aux infrastructures. Elle doit aussi être sociale. **Une jeunesse nombreuse, confrontée à la précarité et à la désillusion, a besoin de repères et d'issues concrètes. Cela suppose une mobilisation conjointe des entreprises et des services publics pour ouvrir des perspectives concrètes.**

ÉCONOMIE : CONTRÔLER, JUGER ET ÉVALUER LA GESTION PUBLIQUE

RENFORCER LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités ultramarines sont des acteurs majeurs de l'investissement productif (commandes publiques, infrastructures, services de base). Il est donc essentiel de veiller à leur soutenabilité budgétaire.

Propositions :

- Généraliser les Contrats de Redressement Outre-mer (COROM) aux collectivités en difficulté, avec appui technique et objectifs d'investissement maintenus.
- Permettre aux collectivités en COROM d'avoir accès à des bonus d'ingénierie pour structurer des projets européens ou de coopération interrégionale.

INSTAURER UN PLAN NATIONAL DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ULTRAMARINE (PNREU)

À l'image du plan ORSAN pour les urgences sanitaires, il est urgent de doter les Outre-mer d'un dispositif de réponse anticipée aux crises économiques systémiques, articulé autour d'un Plan National de Résilience Économique Ultramarine (PNREU).

Ce plan inclurait :

- Un fonds d'intervention de stabilisation économique, activable en période de crise sociale, climatique ou logistique.
- Des mécanismes de soutien d'urgence aux entreprises vitales (production alimentaire, énergie, santé, numérique, logistique).
- Une cellule de coordination État-Région-organisations patronales pour ajuster rapidement les délais, aides, exonérations et flux logistiques.
- Une cartographie des filières critiques et vulnérables par territoire, avec priorisation des plans de continuité d'activité.



ÉDUCATION ET EMPLOI : CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE, C'EST D'ABORD FORMER ET INSÉRER AUTREMENT

L'illettrisme, le décrochage et l'inadéquation formation/emploi affaiblissent la capacité des territoires à rebondir. Une politique de résilience sans formation est une illusion. Il faut donc articuler éducation de base, accompagnement renforcé et formation ciblée pour les filières d'avenir.

REFONDER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA FORMATION AUTOUR DES BASSINS ÉCONOMIQUES

Les Outre-mer souffrent d'un éclatement des acteurs, d'un empilement de dispositifs et d'une faible lisibilité des responsabilités. Il faut une gouvernance unifiée, stratégique, et pilotée à partir des besoins économiques réels.

Propositions :

- Conforter les CREFOP ultramarins comme véritables comités stratégiques économiques de la formation : un secrétariat permanent, des diagnostics partagés, un plan d'actions chiffré et territorialisé.
- Donner aux organisations patronales et syndicales un rôle de coconstruction systématique de l'offre régionale.
- Intégrer la formation professionnelle dans les revues stratégiques CCT/SRDEII comme levier de performance économique, pas seulement sociale.



Propositions :

- Pérenniser le différentiel d'aide à l'apprentissage par rapport à l'Hexagone, pour compenser les coûts spécifiques (mobilité, équipement, coût d'encadrement).
- Intégrer un « bonus alternance PME » pour les entreprises locales formant des jeunes dans les métiers en tension ou les zones prioritaires.
- Créer des « Campus des métiers de la résilience territoriale », sur 3 à 5 bassins pilotes (La Réunion, Guyane, Mayotte…), en lien avec les filières stratégiques (énergie, BTP bas-carbone, agroécologie, cybersécurité, maintenance…). Ces campus doivent permettre d'agréger le tissu de TPE-PME très atomisé en Outre-mer et permettre aux opérateurs publics (Région, agence de développement économique, OPCO, organisations patronales…) de réaliser une masse critique d'interventions sur des filières prioritaires.

LUTTER STRUCTURELLEMENT CONTRE L'ILLETTRISME POUR STABILISER LES TRAJECTOIRES

Le taux d'illettrisme, trois fois plus élevé qu'en Hexagone, est un facteur de vulnérabilité systémique.

Il compromet la transition numérique, l'accès à l'emploi, la formation continue et la mobilisation citoyenne.

Propositions :

- Création d'« Unités territoriales de lutte contre l'illettrisme » rattachées aux rectorats, associant État, communes, CAF, missions locales, CPAM, France Travail, associations et employeurs.
- Formation obligatoire en langue et outils numériques pour tout parcours de retour à l'emploi ou dispositif d'insertion.
- Mise en œuvre d'un « Plan lecture & compétences de base 2030 », cofinancé par l'État, les académies, les Régions et l'Europe.

SOUTENIR MASSIVEMENT L'APPRENTISSAGE COMME FILIÈRE D'EXCELLENCE PRODUCTIVE

L'apprentissage est aujourd'hui la voie royale vers l'emploi local dans les Outre-mer, mais il souffre de freins structurels : dispersion des CFA, manque de filières adaptées, obstacles à la mobilité, difficulté d'accès au numérique et aux maîtres d'apprentissage.

SIMPLIFIER ET TERRITORIALISER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE FORMATION POUR LES TPE-PME

Les TPE-PME ultramarines sont prêtes à former, mais elles sont perdues dans les dispositifs, isolées administrativement, et manquent de visibilité sur les aides disponibles.

Proposition :

- Lancer un plan « 1 entreprise = 1 jeune formé » dans les Outre-mer, assorti d'un suivi individualisé et de bonus de performance sociale.

FAIRE ÉMERGER DES VIVIERS DE COMPÉTENCES POUR LES FILIÈRES STRATÉGIQUES

Les aides à l'emploi doivent être redirigées vers les filières stratégiques locales, avec des logiques de parcours, de montée en compétences, et non de simple emploi transitoire.

Propositions :

- Créer un référentiel ultramarin des filières stratégiques (à coconstruire avec les CREFOP, les Régions, les OPCO, les CESER).
- Réserver une part des contrats aidés à ces filières, avec obligation de formation intégrée.
- Évaluer les dispositifs sur des indicateurs de sortie vers l'emploi durable, non sur le seul taux d'occupation.

- Étendre aux Outre-mer l'étude du Céreq ; ce dispositif, créé à la fin des années 1990, n'est toujours pas appliqué aux territoires ultramarins. Pour rappel, le Céreq a lancé un dispositif d'enquêtes étudiant l'accès à l'emploi des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Tous les 4 ans, une enquête est réalisée auprès d'un nouvel échantillon de jeunes diplômés métropolitains. Ces études doivent être aussi menées en Outre-mer où les difficultés de recrutement sont encore plus grandes.

STRUCTURER DES BASSINS D'EMPLOI TERRITORIAUX AUTOUR DE FILIÈRES D'AVENIR

Les territoires ont besoin d'un effet de masse économique, concentré sur des zones géographiques et des secteurs cibles. C'est en structurant des écosystèmes emploi-formation que l'on crée une croissance endogène.

Propositions :

- Identifier des bassins de résilience territoriale, dans chaque territoire, autour de 2 à 3 filières prioritaires (agrotransformation et logistique à Mayotte, énergie et numérique à La Réunion, forêt et BTP durable en Guyane...).
- Financer des « programmes intégrés emploi/formation/investissement » dans ces bassins, adossés aux CCT et SRDEII.
- Créer des alliances locales entreprise-organismes de formation-collectivités, avec objectifs de formation, d'insertion et de transformation économique.
- Mobiliser les fonds européens pour la création des emplois jeunes avec le FSE.

ÉLABORER DES PASSERELLES ENTRE IAE ET ÉCONOMIE LOCALE MARCHANDE

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) doit devenir un sas vers l'emploi durable, non un circuit parallèle de précarité prolongée.

Propositions :

- Ouvrir les SIAE* à des partenariats économiques territoriaux, notamment dans les secteurs du recyclage, du BTP durable, du second œuvre, de la production locale.
- Créer des marchés publics à visée d'insertion économique directe : clauses d'insertion obligatoires dans les appels d'offres, soutenues par un fonds local d'accompagnement.

* SIAE : Structures de l'Insertion par l'Activité Économique

ÉLARGIR ET PÉRENNISER L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Comme le préconise le rapport *L'expérimentation : territoire zéro chômeur de longue durée 2016-2024* de la Cour des Comptes, le dispositif, aujourd'hui en place en Martinique et à La Réunion, doit être pérennisé et élargi à l'ensemble des territoires d'Outre-mer, sous réserve d'amélioration de la gouvernance et du financement.



ENTREPRENEURIAT : FAVORISER LA PRODUCTION LOCALE

QUANTIFIER LES FILIÈRES À POTENTIEL D'IMPORT-SUBSTITUTION POUR CORRIGER LES FUITES ÉCONOMIQUES

Les fuites économiques (importations excessives, sous-utilisation des ressources locales, évacuation des revenus vers l'extérieur) fragilisent les territoires ultramarins. Chaque SRDEII (schéma régional de développement économique) doit désormais intégrer un axe structurant de relocalisation économique.

Chaque territoire doit disposer d'un référentiel des filières substituables, construit avec les DEETS, les CESER et les experts sectoriels.

Ce référentiel doit :

- Identifier les filières importatrices structurelles et les fuites économiques induites (produits alimentaires transformés, emballages, BTP…).
- Évaluer les conditions de substitution et corollairement les filières à fort potentiel de substitution : matières premières disponibles, savoir-faire, coûts, normes, formation, équipement.
- Lister les investissements à rentabilité territoriale : équipements, outils collectifs, infrastructures logistiques.

À partir du référentiel, lancer des plans d'action territoriaux de relocalisation en lien avec les DEETS et les SRDEII avec objectifs de création de valeur, emploi local et réduction des importations.

CRÉER DES PLATEFORMES RÉGIONALES DE RELOCALISATION DES ACHATS

L'achat local est une clé de souveraineté économique. Il faut structurer des plateformes régionales qui regroupent :

- Les offreurs locaux (PME, artisans, producteurs).
- Les acheteurs publics et privés.
- Les experts filières (qualité, normalisation, logistique).

Ces plateformes doivent :

- Publier une carte interactive de l'offre locale.
- Proposer des fiches de substitution par secteur (ex. : béton importé / matériaux volcaniques).
- Accompagner les acheteurs dans la mise en œuvre de clauses SBA ou d'achats responsables.

RÉORIENTER L'OCTROI DE MER VERS LA TRANSFORMATION PRODUCTIVE

Propositions :

- Revoir le différentiel de taxation entre produits importés et locaux pour mieux protéger les productions ultramarines, tout en respectant les règles européennes.
- Créer un Fonds de Modernisation de la Production Locale (FMPL), alimenté à hauteur de 10 à 15 % des recettes d'octroi de mer, sous gestion partagée État-Région-organisations patronales.
- Instaurer une clause de transparence dans l'utilisation des recettes : chaque collectivité doit publier un rapport annuel sur les investissements économiques financés par l'octroi de mer.



RENFORCER LES PLATEFORMES LOGISTIQUES RÉGIONALES

Les ruptures d'approvisionnement et la dépendance aux flux nord-sud rendent les Outre-mer vulnérables. Il faut soutenir la création ou la consolidation de plateformes logistiques régionales, capables de gérer l'import-export, les flux inter-îles et les stocks de sécurité.

Objectifs :

- Sécuriser les approvisionnements stratégiques (alimentation, médicaments, matériaux).
- Désenclaver les circuits courts régionaux, notamment en lien avec les pays voisins.
- Créer des « hubs Sud-Sud » à Mayotte, Guyane, Polynésie, La Réunion (port sec, entrepôts froids, dématérialisation douanière…).

METTRE EN PLACE UN PRÊT DE CONSOLIDATION POUR LE REBOND DES ENTREPRISES

En raison des crises successives, de nombreuses entreprises ultramarines subissent un empilement de dettes à court terme, qui empêche tout projet de développement ou de relance productive. Il est urgent de proposer un prêt de consolidation à long terme, porté par Bpifrance.

Caractéristiques :

- Regrouper toutes les échéances à court/moyen terme sur 10 ans maximum.
- Traitement dérogatoire en fonds propres, pour améliorer la structure financière.
- Neutralité dans les notations bancaires, pour éviter la stigmatisation des entreprises engagées dans un rebond.
- Accessible à toutes les PME, même celles en situation post-redressement ou fragilisées mais accompagnées dans un mandat *ad hoc*.

SOBRIÉTÉ : ALLÉGER LES PRESSIONS SUR L'EAU ET LES TENSIONS LIÉES

REDYNAMISER LE PLAN EAU DOM (PEDOM)

En matière d'assainissement collectif des eaux usées, les DOM ne remplissent pas les normes européennes et exposent la France au risque de contentieux communautaire. Corriger les carences du premier plan Eau – lancé en 2016 – est donc impératif. Les autorités compétentes doivent ainsi connaître le plus tôt possible la date à laquelle elles devront assurer pleinement leurs responsabilités et remplir les objectifs fixés.

ORGANISER DES FILIÈRES LOCALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire n'est pas seulement un enjeu écologique : elle est une source de relocalisation d'activités, de compétitivité, de réduction des coûts logistiques et de création d'emplois.

Propositions :

- Soutien à la création de TPE de collecte, tri, réparation, valorisation dans chaque territoire.
- Création de plateformes logistiques mutualisées d'intérêt régional pour le traitement et l'export des déchets résiduels non traitables localement.

SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE : VERS UNE INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE PRODUCTIVE, SOBRE ET TERRITORIALISÉE

Les Outre-mer doivent cesser d'être des zones de dépendance énergétique subie pour devenir des territoires d'avant-garde énergétique, capables de produire localement, stocker intelligemment et maîtriser leurs besoins. La souveraineté énergétique n'est pas une finalité technique, c'est un levier économique de relocalisation industrielle, d'emploi et de maîtrise des coûts.

DISPOSER D'UN PLAN INDUSTRIE VERTE INSÉRÉ DANS LES PPE* RÉGIONALISÉES

Ce plan, en lien avec la loi Industrie Verte promulguée en 2023, sera sa déclinaison ultramarine ainsi que le socle de convergence entre la PPE régionalisée et le développement productif local. Il s'appuiera sur trois piliers :

- Production décentralisée d'énergies renouvelables, adaptée à chaque contexte insulaire (photovoltaïque, biomasse, géothermie, petite hydroélectricité, récupération de chaleur).
- Stockage local intelligent, par batteries territorialisées ou solutions thermiques collectives.
- Réduction des charges fixes pour les entreprises : efficacité énergétique des bâtiments et industries.



* PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie



RÉACTIVER LES ÉTUDES DU PLAN LOCAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PLACC)

Au-delà de l'énergie, l'adaptation climatique est devenue un impératif économique : pertes agricoles, coûts assurantiels, ruptures logistiques, dégradation des équipements.

Propositions :

- Initialement portés par l'ADEME et le Cerema, cofinancer les PLACC par un mécanisme tripartite ADEME–État–Collectivités, avec une enveloppe RUP dédiée.
- Faire des PLACC des outils opérationnels d'investissement résilient, intégrés aux CCT* et aux SAR*.
- Inclure une analyse « vulnérabilités économiques » dans chaque plan : coûts assurantiels, filières critiques, seuils d'adaptabilité, stress hydrique, etc.

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : STRUCTURER DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES TERRITORIALISÉES ET COMPÉTITIVES

L'autonomie alimentaire est un objectif partagé, mais elle ne se décrète pas : elle se construit par l'amont (intrants, savoir-faire), le cœur de production (filières structurées), et l'aval (transformation, débouchés, logistique). Cela suppose une gouvernance de filière, des engagements, des contrats, et un appui public cohérent en phase avec cet objectif.

ADAPTER LES RÈGLES DE SOUTIEN À LA PRODUCTION LOCALE : POSEIDOM ET FEADER

Le programme européen POSEI, qui représente la PAC ultramarine, est une composante essentielle pour l'accompagnement des filières, adapté au contexte des régions ultrapériphériques. Il doit être défendu et développé. Il permet de prendre en compte les spécificités des territoires et de répondre à certaines difficultés liées à l'insularité, l'éloignement et aux conditions de marché propre. Il doit également être plus réactif et adaptable, et doit permettre de mieux faire face aux augmentations de coûts des intrants agricoles, généralement importés, qui représentent un frein majeur à la compétitivité des producteurs ultramarins.

* CCT : Contrat de Convergence et de Transformation
SAR : Schéma d'aménagement régional

INSTAURER DES INTERPROFESSIONS AGRICOLES DANS CHAQUE TERRITOIRE

Une filière sans coordination est une filière dans l'impasse. Il est donc crucial de conforter les interprofessions et les organisations de producteurs dans tous les territoires et d'adapter les règles européennes et nationales régissant la structuration des filières.

Missions :

- Organisation économique des filières autour de standards de qualité, de mutualisation logistique et de planification des volumes de production.
- Défendre les intérêts des producteurs locaux dans les évolutions de politique agricole, de régulation douanière et d'importation.
- Assurer un lien régulier avec les services d'État vétérinaires, phytosanitaires, de formation et de douane.



METTRE EN PLACE DES CONTRATS DE FILIÈRE AU SEIN DES SRDEII

Il ne peut y avoir relocalisation sans débouchés garantis ni visibilité pour les investissements des exploitants.

Les SRDEII doivent inclure des « contrats de filière » définissant :

- les engagements de production locale,
- les outils interprofessionnels de régulation,
- les cofinancements pour la transformation et la logistique.

Ces contrats doivent être cosignés par les Régions, les chambres, les organisations agricoles et les acheteurs structurants (grande distribution, restauration collective, hôpitaux…).

RENFORCER LES DOTATIONS POSEI POUR UNE AGRICULTURE ÉCORESPONSABLE

Le programme POSEI doit évoluer vers un levier de transition productive locale, en lien avec les objectifs de souveraineté alimentaire et intégrant les évolutions globales : changement climatique, évolutions des habitudes alimentaires, attentes sociétales.

Propositions :

- Conforter le programme POSEI au sein de la PAC : augmentation de l'enveloppe du POSEI pour la nouvelle génération de programme post 2027.
- Création d'un bonus logistique POSEI pour les circuits courts, les exportations régionales et les coopérations Sud-Sud.
- Renforcer l'ODEADOM dans ses missions et conforter sa relation avec les territoires en lui donnant de nouvelles missions en lien avec la souveraineté alimentaire en vue d'intégrer les enjeux auxquels fait face le secteur agricole.

LANCER UN PLAN D'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE ULTRAMARINE (PAEU)

Le PAEU ne vise pas seulement l'alimentaire, mais l'ensemble des filières stratégiques à relocaliser : transformation agroalimentaire, artisanat, biens intermédiaires, industries locales, services essentiels.

Propositions :

- Cibler 5 filières par territoire (production, transformation, logistique).
- Mettre en place une dotation d'investissement de relocalisation, dans le cadre d'une future loi d'orientation.
- Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt « Filières Souveraines Ultramarines », avec engagement de transformation locale et d'emplois durables.



4

INTÉGRATION RÉGIONALE



Une République archipélique ne peut penser l'Outre-mer comme une périphérie.

La France Océanique est une chance géopolitique, une tête de pont diplomatique, une base d'influence et de coopération. S'intégrer, c'est sortir de l'isolement, créer de la valeur en réseau, ancrer nos économies dans leur environnement naturel.

C'est aussi diversifier nos marchés, mutualiser nos infrastructures, et bâtir des alliances commerciales, industrielles et technologiques avec nos voisins.

DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE : DÉFINIR UNE POLITIQUE DE VOISINAGE

DÉFINIR UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Concevoir une stratégie pluriannuelle pour :

- Faciliter la circulation des biens, des compétences et des services, avec des accords bilatéraux de mobilité économique comportant des clauses miroirs et de sauvegarde.
- Harmoniser les normes européennes dans le bassin régional des territoires ultramarins afin d'éviter les distorsions de concurrence, en menant une analyse d'impact systématique des accords commerciaux passés avec leurs pays voisins.
- Ouvrir des débouchés régionaux aux TPE-PME ultramarines, via des missions économiques ciblées et des dispositifs de labellisation « produit France Océanique ».

Toutes ces dispositions doivent s'accompagner de garanties de transparence, de soutenabilité commerciale et de respect des normes, via des mécanismes de régulation conjoints, pour éviter les effets de dumping ou les concurrences déloyales.

CRÉER LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE) ULTRAMARINES À VOCATION RÉGIONALE

Mettre en place, dans chaque bassin océanique, des ZAE spéciales dotées d'un cadre fiscal, réglementaire et douanier adapté, destinées à :

- Accueillir des industries à vocation exportatrice, notamment dans les domaines agrotransformés, du recyclage, du numérique ou des énergies renouvelables.
- Faciliter l'implantation d'entreprises mixtes (locaux/investisseurs régionaux ou internationaux) dans les chaînes de valeur mondiales.
- Servir de hub logistique intégré avec plateformes portuaires, zones franches douanières, infrastructures numériques et formation adossée.

Ces ZAE doivent contribuer à désenclaver les économies ultramarines, tant sur le plan maritime, aérien que numérique, en s'appuyant sur les corridors régionaux (Indo-océanique, Caraïbe, Pacifique Sud).

TOURISME : DÉVELOPPER L'IMAGE DE MARQUE

Dans les Antilles, en Guyane, à Mayotte et à La Réunion, la majorité des touristes provient de France métropolitaine, en dépit de la présence à proximité de foyers émetteurs majeurs. À l'étranger, ces destinations souffrent d'une faible notoriété, d'un positionnement international insuffisamment différencié, et d'un parc hôtelier dont la qualité est jugée hétérogène. Nos propositions visent à augmenter le tourisme d'agrément, à élever la dépense moyenne par touriste et à positionner les Outre-mer comme des destinations de qualité, écologiquement responsables et culturellement attractives.

FAIRE DU CSTOM LE PILOTE D'UNE STRATÉGIE NATIONALE FRANCE OCÉANIQUE

Le CSTOM – Conseil Stratégique du Tourisme Outre-mer - impulsé par le ministère chargé des Outre-mer et Atout France, doit devenir le chef d'orchestre d'un Plan national de valorisation touristique de la France Océanique.

Il doit :

- Décliner une stratégie de marque commune pour l'ensemble des destinations ultramarines, visible sur les marchés internationaux (Europe, Amériques, Asie, Afrique).
- Mobiliser les entreprises, collectivités et acteurs du tourisme dans un réseau France Océanique du Tourisme Durable.
- Assurer une gouvernance conjointe avec les Régions pour intégrer la stratégie touristique dans les documents de planification pluriannuels (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation - SRDEII, Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs - SRDTL, et de planification spatiale - SAR).

Le CSTOM pourra également piloter une plateforme d'observation économique du tourisme ultramarin, afin de suivre les indicateurs de fréquentation, de retombées économiques, de saisonnalité, d'emplois et d'investissements.

LANCER UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES

Il convient de mettre en cohérence la politique de transport avec les objectifs de développement touristique, notamment dans les zones géographiques où les infrastructures aéroportuaires, maritimes et routières (Mayotte, Guyane, Nouvelle-Calédonie) sont aujourd'hui largement inadaptées aux ambitions affichées.

Doper le tourisme régional et l'exportation passera nécessairement par :

- La modernisation des aérogares et ports de croisière.
- Le déploiement de nouvelles dessertes vers les hubs internationaux régionaux (Johannesburg, Dubaï, São Paulo, Port-Louis, Panama).
- La création de passerelles multimodales pour rendre le voyage plus fluide.

Cette logique doit s'inscrire dans les SRDEII et SAR pour bénéficier d'un financement croisé État/Europe/Régions.

AMÉNAGER LA DESTINATION

Le développement touristique est aussi un projet d'aménagement du territoire.

Les infrastructures routières, la conservation des sites remarquables et du littoral, l'embellissement des centres-villes et la signalétique touristique multilingue doivent être mieux intégrés dans les documents de planification urbaine et soutenus par des crédits de la politique de cohésion.

RENFORCER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES

L'accueil, l'hôtellerie, la restauration, le guidage ou les transports sont autant de métiers en lien direct avec les visiteurs. Il convient donc de généraliser l'apprentissage de l'anglais et des langues régionales pertinentes (espagnol, portugais, swahili, malais) à l'ensemble des professions en contact avec les touristes. Cela passe par :

- Une offre renforcée dans les filières CAP, BTS et licences pro tourisme.
- La formation continue et le CPF ciblé pour les professionnels en reconversion.
- Un label « hospitalité plurilingue » valorisant les entreprises engagées.

RENFORCER LA E-RÉPUTATION DES DESTINATIONS ULTRAMARINES

La notoriété en ligne est désormais le principal déclencheur de réservation touristique.

Il est indispensable :

- De soutenir les professionnels du tourisme dans leur capacité à créer des contenus de qualité.
- De structurer une stratégie digitale unifiée par territoire et par zone géographique.
- D'utiliser l'intelligence artificielle pour personnaliser les campagnes de promotion.
- De mobiliser les influenceurs régionaux et les plateformes numériques pour créer une image cohérente, authentique et attractive des destinations.



ÉDUCATION : TIRER PARTI DES TALENTS QUE GÉNÈRE L'ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

Dans une économie mondialisée et insulaire, l'ouverture régionale de la formation est un levier stratégique pour bâtir des bassins de compétences adaptés aux besoins du tissu économique local. L'éducation n'est pas seulement un vecteur d'émancipation : elle est aussi un investissement dans la souveraineté économique et sociale de chaque territoire. Pour cela, les universités ultramarines doivent significativement renforcer leur attractivité auprès des étudiants des pays voisins, qui se rendent dans d'autres pays de la région ou dans l'Hexagone lorsqu'ils envisagent de poursuivre leurs études en France.

RECONNAISSANCE MUTUELLE DES DIPLÔMES AVEC LES ÉTATS VOISINS

Faciliter la mobilité des travailleurs qualifiés est essentiel pour élargir les débouchés professionnels, éviter les « fuites de cerveaux » vers l'Hexagone, et répondre aux besoins des filières économiques locales et régionales.

À l'image de la législation européenne, il s'agit de :

- Mettre en place des accords bilatéraux ou multilatéraux de reconnaissance des diplômes avec les pays voisins.
- Coconstruire des formations régionales mutualisées, intégrant les spécificités sectorielles ultramarines (énergies renouvelables, BTP tropicalisé, tourisme, aquaculture, santé communautaire…).
- Renforcer les équivalences professionnelles dans les domaines techniques et médico-sociaux pour répondre à la demande locale.

Ces reconnaissances doivent être négociées à l'échelle régionale par les universités et les branches professionnelles, avec un appui de l'État et du MEAE*.



CRÉER UN « ERASMUS ULTRAMARIN »

Un programme de mobilité régionale ambitieux, inspiré du modèle Erasmus, doit permettre à chaque jeune ultramarin :

- De vivre une expérience de formation ou de stage dans un pays voisin.
- D'acquérir des compétences interculturelles et linguistiques directement valorisables dans les économies régionales.
- De renforcer les passerelles professionnelles entre la France Océanique et son environnement géographique.

Ce dispositif peut prendre la forme :

- D'un consortium de formation régionale, associant universités, lycées professionnels et CFA.
- De bourses cofinancées par l'État, les Régions et les fonds européens (FSE+, INTERREG, Erasmus+).
- D'un réseau de tuteurs professionnels issus des filières exportatrices ou stratégiques.



DÉVELOPPER DES DOUBLES DIPLÔMES ET RENFORCER LES MOBILITÉS CROISÉES

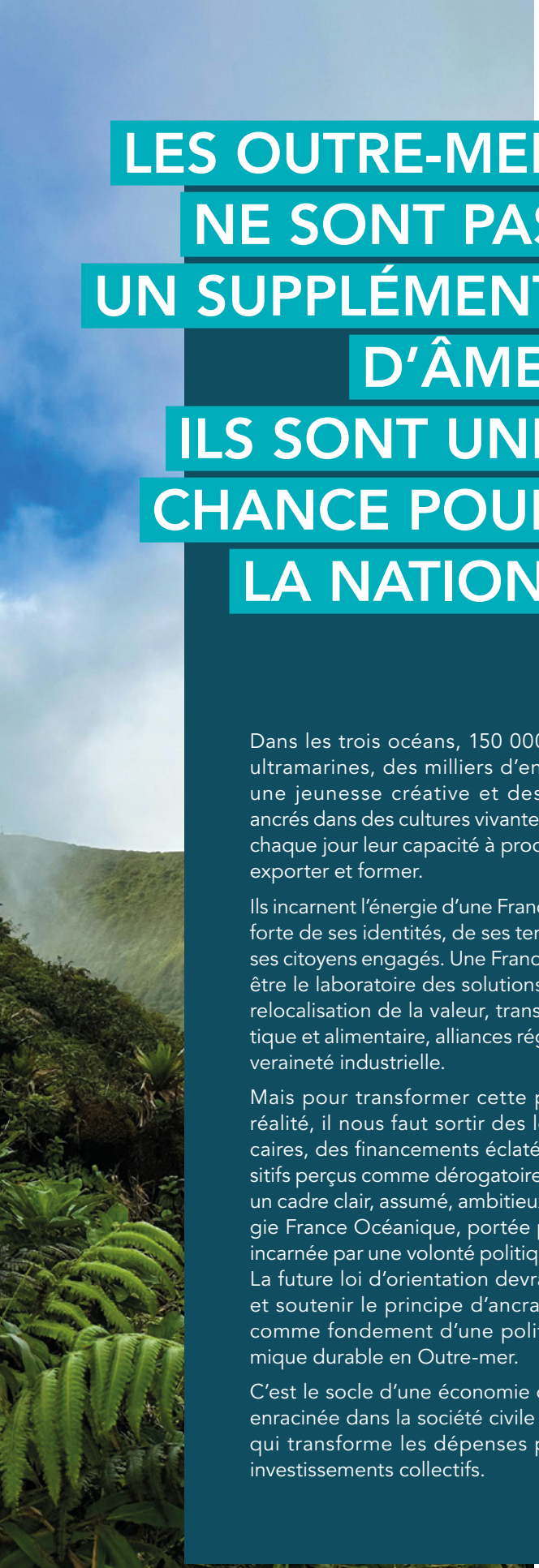
L'intégration régionale des Outre-mer passe par une diplomatie éducative proactive.

Il convient d'accompagner les universités, IUT, BTS et CFA dans :

- La création de parcours de double diplôme avec des établissements du bassin régional (Caraïbes, Océan Indien, Pacifique).
- Le renforcement des échanges croisés d'étudiants et d'enseignants.
- La codiplomation dans des filières clés, comme le numérique, l'ingénierie climatique, la gestion de projets de coopération, la santé tropicale ou l'agriculture durable.

Ces mobilités contribueront à l'attractivité internationale des Outre-mer et à la constitution d'un vivier de talents à dimension régionale, soutenant l'internationalisation des entreprises.

* MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



LES OUTRE-MER NE SONT PAS UN SUPPLÉMENT D'ÂME. ILS SONT UNE CHANCE POUR LA NATION.

Dans les trois océans, 150 000 entreprises ultramarines, des milliers d'entrepreneurs, une jeunesse créative et des savoir-faire ancrés dans des cultures vivantes démontrent chaque jour leur capacité à produire, innover, exporter et former.

Ils incarnent l'énergie d'une France Océanique forte de ses identités, de ses territoires, et de ses citoyens engagés. Une France qui pourrait être le laboratoire des solutions de demain : relocalisation de la valeur, transition énergétique et alimentaire, alliances régionales, souveraineté industrielle.

Mais pour transformer cette promesse en réalité, il nous faut sortir des logiques précaires, des financements éclatés, des dispositifs perçus comme dérogatoires. Il nous faut un cadre clair, assumé, ambitieux : une stratégie France Océanique, portée par une loi et incarnée par une volonté politique constante. La future loi d'orientation devra reconnaître et soutenir le principe d'ancrage territorial comme fondement d'une politique économique durable en Outre-mer.

C'est le socle d'une économie de confiance, enracinée dans la société civile organisée, et qui transforme les dépenses publiques en investissements collectifs.

Elle devra en outre, s'appuyer sur une refonte du CIOM : instance de dialogue permanent, ouverte à l'expertise des territoires, chargée non d'arbitrer ponctuellement mais de co-piloter dans le temps long les transitions différenciées, avec transparence sur les moyens, les objectifs et les résultats.

Loin d'alourdir la République, les économies ultramarines la renforcent. Elles sont un levier d'investissement, de croissance et d'emplois.

La justice économique, ce n'est pas donner plus : c'est permettre de faire autant, dans des conditions équitables. Et tant que le différentiel sera supérieur à 30 % entre le taux de chômage ultramarin et la moyenne nationale, un cadre de solidarité et de péréquation républicain ainsi qu'une équité nationale doivent être maintenus et renforcés.

Face à une jeunesse ultramarine en quête de futur, il est de la responsabilité nationale de garantir à chaque jeune une place utile dans la société. La stabilité sociale en dépend.

C'est ainsi que la France retrouvera de la cohérence. C'est ainsi qu'elle deviendra une puissance archipélique fière de ses Outre-mer. Une France Océanique debout, visible, stable, et libre d'innover.

Notre objectif est clair : bâtir ensemble un nouveau désir de France dans les trois océans.

« Il n'est point de vent favorable pour qui ne sait en quel port se rendre. »

Sénèque

GLOSSAIRE

BED
Bassin d'Emploi à Dynamiser

CCT
Contrat de Convergence et de Transformation

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

COROM
Contrat de Redressement Outre-mer

LODEOM
Loi pour l'Ouverture et le Développement Économique de l'Outre-mer

POSEI
Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité

PPE
Programmation pluriannuelle de l'énergie

SAR
Schéma d'aménagement régional

SBA
Stratégie du Bon Achat

SRDEII
Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

ZAE
Zone d'Activité Économique

CONFÉDÉRATION DES PME

8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
QUALI'OP
REF. 166
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

LA CPME EST
LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE
CERTIFIÉE ENGAGEMENT
DE SERVICE QUALI'OP

Création : lagenceplanete.fr - Crédits photos : ©CPME, ©Sophie Palmier, ©AdobeStock (aylerein, Artinun, manta94, Monkey Business, peopleimages.com, Photographee.eu, Rido, SabryArdore), ©Pexels (eli fransen, ketut subiyanto, mike jones)